



Équipages de compagnies aériennes et au sol

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des équipages de compagnies aériennes et au sol. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Mesures à prendre dans les aéroports

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Les équipages au sol devraient respecter la directive d'éloignement physique et adopter de bonnes pratiques pour l'hygiène des mains, le nettoyage, la santé personnelle et les réunions.
- Communiquez clairement aux passagers toute nouvelle pratique ou politique qui aura une incidence sur leur expérience de vol ou de service. Les annonces peuvent être faites sous la forme d'avis dans les aéroports et par voie électronique.
- Faites des marques au sol pour promouvoir le respect de la directive d'éloignement physique de 2 mètres (6 pieds) aux comptoirs d'enregistrement, aux bornes d'enregistrement libre-service, dans l'aire de récupération des bagages, etc.
- Installez des postes supplémentaires de désinfection des mains aux entrées et sorties et près d'autres aires très passantes.
- Augmentez la désinfection de toutes les surfaces dures à l'aide de nettoyeurs appropriés. En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, nettoyez les surfaces avec un mélange de 5 ml de javellisant (solution d'hypochlorite de sodium à 5 %) et de 250 ml d'eau. Laissez la solution agir pendant une minute sur la surface.
- Fournissez des lingettes désinfectantes pour les chariots à bagages.
- Respectez la directive d'éloignement physique lors du contrôle de santé des voyageurs.
- Informez les voyageurs qui se voient refuser l'embarquement à la suite du contrôle de santé que les compagnies aériennes maintiendront l'interdiction d'embarquement pendant 14 jours, sauf sur présentation d'un billet du médecin indiquant que les symptômes ne sont pas associés à la COVID-19. Informez aussi les voyageurs que, conformément aux directives de Transports Canada, ils doivent :
 - utiliser un moyen de transport privé pour se rendre immédiatement dans un lieu où ils procéderont à un isolement volontaire pendant 14 jours;
 - respecter la directive d'éloignement physique;
 - adopter des mesures d'hygiène rigoureuses et fréquentes, notamment bien se laver les mains et tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir;
 - porter un masque pour protéger les autres, lorsque cela est possible.

Assainissement

- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique. Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver avec de l'eau et du savon.
- Assurez-vous qu'il y a accès à du savon et à l'eau courante dans tous les aéronefs, conformément aux exigences fédérales.
- Fournissez du désinfectant pour les mains dans les endroits fréquentés par des membres d'équipage, comme l'office, les aires de service, les comptoirs d'enregistrement, les comptoirs d'information, etc.
- Nettoyez les bureaux, les coins repas et les espaces de travail au moins une fois par jour, et plus souvent dans le cas des aires très passantes et des surfaces souvent touchées. Portez une attention particulière aux surfaces souvent touchées et aux articles communs, comme les clés, les portes, les poignées, les mains-courantes, les interrupteurs, les étagères, les plans de travail, les tiroirs, les claviers et souris, les écrans tactiles, les terminaux de paiement, les tiroirs-caisses, les crayons, les outils, les téléphones, les radios, les machines distributrices, les tables, les chaises et l'équipement de cuisine.



Équipages de compagnies aériennes et au sol

- Nettoyez tous les articles partagés, comme l'équipement, les dispositifs de communication, les articles de démonstration, les chariots, les téléphones, les tablettes ou les écrans tactiles à l'aide de lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool après chaque utilisation.
- Désinfectez les chariots à la disposition des passagers ainsi que les véhicules pour le transport de passagers après chaque utilisation. Portez une attention particulière au volant, aux poignées de portière, aux différentes poignées et aux autres surfaces souvent touchées.
- Suivez toutes les directives de Transports Canada et des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) pour le nettoyage des aéronefs, en particulier après les vols où un passager malade pourrait être atteint d'une maladie transmissible.
- Assurez-vous que les travailleurs comprennent les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation de produits nettoyants; veillez notamment à la protection et à la formation des responsables du nettoyage de l'aéronef.
- Assurez une utilisation sécuritaire des produits nettoyants en fournissant l'EPI nécessaire aux travailleurs et en veillant à son utilisation adéquate.
- Portez un tablier et des gants jetables pour ramasser les déchets des passagers.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique après usage.

Santé du personnel

Conseils pour les employeurs

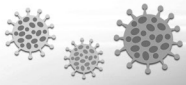
- Demandez à chaque travailleur de signaler son arrivée au travail. N'autorisez la présence d'aucune personne malade ou susceptible d'être malade.
- Surveillez l'état de santé avant, pendant et après le voyage. Si des travailleurs sont malades ou pensent avoir été exposés, veillez à ce qu'ils restent à la maison ou à l'hôtel.
- Réduisez au minimum les contacts au moment de la signature à l'entrée du chantier. Demandez au superviseur de signer pour les personnes (ou fournissez des stylos distincts), ou demandez aux gens d'envoyer un texto au superviseur. Nettoyez les appareils de signature après chaque utilisation, le cas échéant.
- Éliminez les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés. Fournissez des uniformes qui sont lavés par un service de nettoyage ou invitez les travailleurs à porter des vêtements qui peuvent être lavés fréquemment.

Conseils pour les travailleurs

- Informez votre exploitant aérien si vous ne vous sentez pas bien. Celui-ci avisera les autorités sanitaires locales dans les aéroports de départ et d'arrivée.
- Présentez tous les documents, comme les rapports ou formulaires, par voie électronique, ou lavez vos mains après avoir manipulé des papiers.
- Ne partagez pas d'ustensiles ou de vaisselle.

Repos en escale et nuitées à l'hôtel

- Utilisez un transport privé pour vous déplacer entre l'aéroport et l'hôtel.
- Minimisez les contacts avec l'équipage au sol et le temps passé dans des endroits publics.
- Il peut être utile d'avoir une « lettre d'attestation de travailleur essentiel ». Bien qu'une telle lettre ne soit pas exigée par la loi, elle peut aider si vous devez traiter avec du personnel responsable de faire appliquer une directive locale de « confinement sur place ».
- À votre arrivée dans la chambre d'hôtel, nettoyez les surfaces souvent touchées comme les poignées de porte et autres poignées, les comptoirs, les télécommandes, le téléphone, les tables de chevet et la porte du réfrigérateur.
- Demeurez le plus possible dans votre chambre et utilisez le service de repas ou de livraison à la chambre.
- Maintenez votre habitude de lavage fréquent des mains.



Équipages de compagnies aériennes et au sol

- Si vous retournez à la maison, soyez au fait du risque lié à la COVID-19 dans votre communauté.
- Suivez les conseils des autorités sanitaires locales, évitez les lieux achalandés et respectez la directive d'éloignement physique.

Réunions

- Espacez les réunions, les pauses, les discussions d'équipe et les séances d'orientation pour minimiser le nombre de travailleurs regroupés au même endroit.
- Tenez les réunions en personne à l'extérieur ou dans de vastes endroits où il est possible de respecter la directive d'éloignement physique.
- Communiquez les renseignements organisationnels par voie électronique.
- Donnez des consignes verbales aux travailleurs pour éviter de toucher des papiers.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.